

Motion 3135

Pour une éducation à la citoyenneté vivante et participative à l'école !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'art. 10, al. 1, lettre d LIP qui dispose que l'un des objectifs de l'école publique est de préparer chacun à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays, en affermissant le sens de la responsabilité, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement ;
- la mission fondamentale de l'instruction publique dans la construction d'un esprit critique, informé et engagé parmi les élèves et futurs citoyens de notre canton ;
- que ce rôle éducatif, inscrit dans le Plan d'études romand (PER), reste trop souvent théorique et morcelé dans une approche transversale et pluridisciplinaire ;
- le faible nombre de périodes de cours d'éducation à la citoyenneté dispensées à l'école primaire (une période hebdomadaire en 7P et 8P) ainsi qu'au cycle d'orientation (secondaire I) ;
- que de nombreuses études démontrent le lien fort entre degrés de « *sophistication politique* » du citoyen, c'est-à-dire de son niveau de connaissance des institutions et des enjeux d'un scrutin, et taux de participation démocratique ;
- l'indifférence croissante de la population face à l'exercice des droits politiques, participant au renforcement d'un manque de légitimité des décisions prises et d'une défiance envers le monde politique en général ;
- que l'apprentissage de la participation citoyenne dès le plus jeune âge doit se vivre dans la durée et un ancrage plus concret qu'à travers des ateliers thématiques et périodiques ;
- que de nombreux élèves quittent l'école obligatoire sans connaître les mécanismes de base de la démocratie suisse, le fonctionnement des institutions ou les droits fondamentaux garantis par la Constitution ;
- que les défis démocratiques contemporains (désinformation, désaffection politique, extrémismes, individualisme) exigent une réponse éducative forte, inclusive et participative dès le plus jeune âge ;

- que les principes d'égalité des chances, de respect de l'autre, d'esprit critique et de participation citoyenne doivent être enseignés aussi par l'expérience démocratique vécue à l'école ;
- que Genève dispose, certes, d'initiatives publiques ponctuelles et prometteuses, mais manque d'un cadrage institutionnel plus structuré et ambitieux, nécessaire pour garantir leur pérennité et leur généralisation,

invite le Conseil d'Etat

- à proposer une stratégie cantonale renforçant l'éducation à la citoyenneté dans l'enseignement primaire ainsi qu'au cycle d'orientation (secondaire I et II), intégrant notamment :
 - un renforcement substantiel des périodes de cours d'éducation citoyenne de la 7^e à la fin de l'école obligatoire, à part entière ou dans le cadre des cours d'histoire ;
 - la généralisation des conseils de classe élus et d'établissement avec un rôle délibératif réel ;
 - des cours de décryptage et de lecture critique des médias plus approfondis et dispensés en collaboration avec des professionnels des médias ;
 - la mise en place d'un « parcours citoyen » cantonal combinant enseignement théorique et activités pratiques tout au long de la scolarité obligatoire ;
- à garantir que l'histoire suisse et l'histoire genevoise soient enseignées tout au long de la scolarité obligatoire ;
- à doter chaque établissement d'un référent citoyenneté parmi le corps enseignant, responsable du pilotage et du suivi des actions citoyennes, en lien avec la direction et les équipes éducatives ;
- à mettre en place une évaluation périodique des élèves sur leur compréhension de la démocratie suisse.